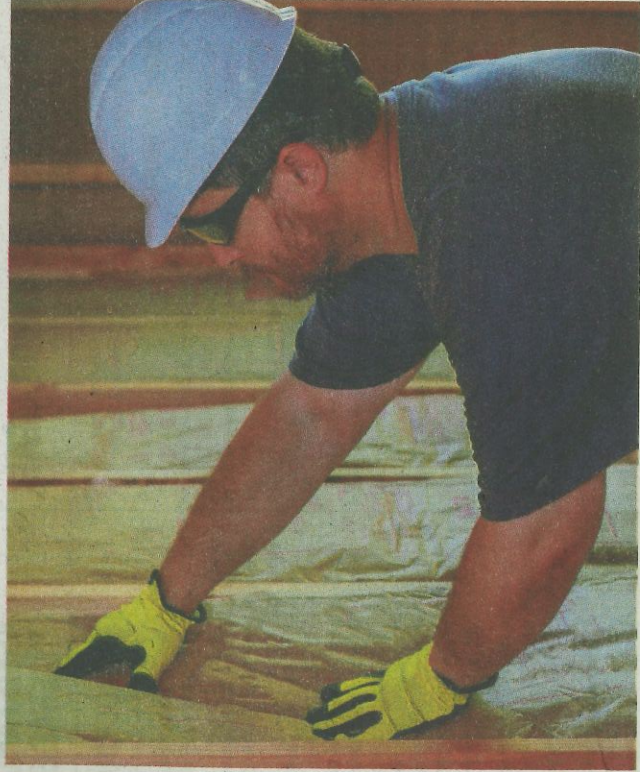


Coup de rabot sur MaPrimRenov'

RECENTRAGE. La principale aide publique à la rénovation énergétique se focalise désormais sur les ménages les plus modestes et les logements les plus énergivores

Thierry Gironde

Après une éclipse de trois mois, la plateforme MaPrimRenov', et une rénovation d'ampleur, vient de rouvrir le 30 septembre dernier. Cet intermède a accouché d'une nouvelle mouture de cette aide versée par l'Agence nationale de l'habitat (www.anah.fr). Les contraintes budgétaires actuelles ont manifestement influencé l'élaboration de cette énième version de la prime. Concernant les rénovations d'ampleur, seulement 13 000 nouveaux dossiers seront acceptés dans le pays jusqu'à la fin 2025 et cela ne concernera que les ménages les plus modestes. Depuis la reouverture, l'aide n'est plus attribuée qu'aux biens les plus énergivores, c'est-à-dire affichant un DPE (diagnostic de performance énergétique) en E, F et G. En conséquence, le bonus de « sortie de passoire énergétique », qui représentait 10 % du montant des travaux, est désormais supprimé. De plus, le plafond de dépenses



Les primes par geste sont désormais supprimées pour les travaux d'isolation des murs
Photo Atchae Stock

plafond atteignait 70 000 € pour un gain de quatre classes. Enfin, le taux de subvention des travaux lié à la prime a été abaissé à 45 % pour les ménages aux ressources intermédiaires et à 10 % pour les ménages aux ressources supérieures.

Des restes à charge plus élevés

Par ailleurs, les rénovations citées sont également concernées par ce tour de vis. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'isolation des murs et l'installation de chaudières biomasse ne feront plus partie des travaux éligibles à MaPrimRenov'. Par cours par geste. Ces nouvelles modalités ont été fraîchement accueillies.

La Fédération française du bâtiment (FFB) évoque « un violent rabotage ». Sans être grand cleric, on peut supposer que ces nouveautés vont se traduire par un accès plus complexe à la prime, des inégalités de traitement entre les 180 « territoires de gestion » instaurés et, surtout, par des restes à charge plus élevés

que par le passé, même pour les plus modestes. Sans parler de la pérennité de ces mesures menacée par l'instabilité politique actuelle.

EN BREF

DPE : IMPACT CROISSANT SUR LE MARCHÉ IMMOBILIER

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) pèse de plus en plus lourd sur les transactions immobilières. Selon une enquête du bureau d'études thermiques Ithaque parue en avril 2025, le prix de vente moyen d'une maison de 150 m² classée A ou B (catégories les plus sobres) à Bordeaux avoisine les 756 000 €, contre moins de 502 000 € lorsqu'elle affiche une étiquette énergie F/G (biens les plus énergivores), soit une différence d'environ 254 000 €. Bordeaux se classe ainsi à la première place des grandes villes dans lesquelles l'impact des DPE est le plus important pour ce type de biens. Par ailleurs, un appartement de 40 m² en A/B se négocie en moyenne autour des 190 000 € dans la capitale girondine, contre à peine 150 000 € s'il est classé F/G. Avec cette décote moyenne de 40 000 €, Bordeaux occupe la troisième position des villes qui enregistrent le plus fort impact des DPE sur le marché immobilier.

Immobilier locations

En la Chambres des notaires de la Gironde
7, rue Mably - BORDEAUX (33000)
VENTE AUX ENCHÈRES
MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 À 14 H 30
(Dépôt de consignation à 14 heures)

LOT 1 : BORDEAUX (33000) - 44, rue Émile-Combes
Quartier Saint-Augustin - Proche commodités et transports en commun.
Mise à prix : 260 000 €

Consignation : 52 000 €
(par virement bancaire ou par chèque de banque à l'ordre de M^r Daniel CHAMBARIERE).

Maison à usage d'habitation de 98 m² environ, élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un étage, comprenant :
Jardin sur la partie arrière (22 m²).
A rénover.

Cadastree section IT n° 182 pour 96 m².
Classe énergie et classe climat : E/E.
Visites sur place et sans rendez-vous les 3 octobre de 11 h à 12 h 30, 14 octobre de 15 h à 16 h 30 et 21 octobre de 11 h à 12 h 30.

LOT 2 : BORDEAUX (33000) - 110, rue Charles-Martin
Quartier Bacalan - Bordeaux Maritime
Mise à prix : 200 000 €

Consignation : 40 000 € (par virement bancaire ou par chèque de banque à l'ordre de M^r Daniel CHAMBARIERE).

Maison individuelle à usage d'habitation, composée de 4 pièces principales, de 64 m² environ, élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage.
Jardin à l'arrière.
A rénover.

Cadastree section SE n° 11 pour 112 m².
Classe énergie et classe climat : D/D.
Visites sur place et sans rendez-vous les 3 octobre de 9 h à 10 h 30, 14 octobre de 13 h à 14 h 30 et 21 octobre de 9 h à 10 h 30.

Renseignements : ventes.immo.sud-ouest@adnov.fr ou 07 61 76 18 89
M^r Daniel CHAMBARIERE, notaire à Bordeaux, 8, cours de Gourgues (Service Collectivités Publiques)

Les informations sur les risques auxquels ces biens sont exposés sont disponibles sur le site Géorisques https://www.georisques.gouv.fr

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Mairie de Macau

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Macau

En application des dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de Macau, en date du 13 août 2025, le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de Macau, sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours, du 13 octobre 2025 au 14 novembre 2025 inclus.

Mesdames Virginie BELLIARD-SENS et Françoise BAZALGETTE-MOIROU

assumeront les fonctions de commissaire-enquêteur et commissaire-enquêteur suppléante.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la mairie de Macau aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire-enquêteur - Mairie de Macau, laquelle les annexera au registre.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie de Macau, www.ville-macau.fr. Les observations pourront être envoyées à l'adresse dédiée «urbanisme@ville-macau.fr», en précisant l'objet de l'enquête : Schéma Directeur des Eaux Pluviales.

Une permanence sera assurée par la commissaire-enquêteur à la mairie de Macau, les :

Lundi 13 octobre 2025 de 9 h à 12 h,
Mardi 14 octobre 2025 de 9 h à 12 h,
Mercredi 15 octobre 2025 de 9 h à 12 h,
Jeudi 16 octobre 2025 de 9 h à 12 h,
Vendredi 17 octobre 2025 de 9 h à 12 h.

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

A l'issue de l'enquête, le rapport et l'avis motivé du commissaire enquêteur seront transmis au Maire dans le délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête.

Le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales de la commune, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de Macau.



Commune de Camblanes-et-Meynac

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 105.2025 en date du 09 octobre 2025, le Maire de la commune de Camblanes et Meynac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, M. Francis CLERGUEROU, ayant pour profession expert en évaluation du risque, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux (33) comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du lundi 03 novembre 2025 au mercredi 03 décembre 2025 inclus, pour une durée de 31 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : www.camblanes-et-meynac.fr

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 03 novembre 2025 de 9 h 30 à 11 h 30,

- Jeudi 13 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30,

- Samedi 22 novembre 2025 de 10 h 00 à 11 h 30,

- Mercredi 03 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : revisionplanlocalcamblanesmeynac@gmail.com. (L'adresse mail sera accessible du 03 novembre 2025 à 9 h 00 au 03 décembre 2025 à 23 h 59).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la date de la dernière séance de l'enquête sur le site internet de la commune.

Le Maire, Jean-Philippe GUILLEMOU.

SPORT & DOCUMENT

Revivez les grandes dates du **Tournoi des Six Nations**

Tournoi des Six Nations, 100 photos mythiques par Fabien Post, 144 pages

25,90 €

Édition "Youvent", Éditions Youvent, 22 x 22 cm, relié

EXTRAIT